

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL du 27 Janvier 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept janvier à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme SIMON-GLORY Evelyne, Mr MOREL Éric, Mr COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, Mr THIBAUT Patrick, Mr HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, Mr DELION Rémy, Mr DELOFFRE Arnaud, Mme DESERT Magalie, Mme MARY Cécile, Mr BAUX Mickaël, Mr DELAROCHEAULION Frédéric, Mme CLOSSAIS Soazig

**Procuration** : De Mr MOREL Jean-Pierre à Mme SIMON-GLORY Evelyne

**Absents Excusés** : Néant

Mme MARY Cécile a été élue SECRETAIRE

### **1 - Rénovation et extension de la Salle de Jeunes et de la Culture - Analyse des offres**

Mr Eric MOREL détaille aux membres du Conseil Municipal, l'analyse des offres des entreprises, qui ont répondu à l'appel d'offre de marché de travaux « Extension et rénovation de la Salle de Jeunes et de la Culture »

Les entreprises ayant la meilleure note sont les suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	NOTE FINALE
Lot 1 : Maçonnerie	JR Maçonnerie	109 421,58€	93.8/100
Lot 2 : Charpente	CEB	15 781,16€	99/100
Lot 3 : Couverture	LEVACHER	15 082,70€	94/100
Lot 4 : Ethanchéité	SMAC	15 930,45€	99/100
Lot 5 : Menuiserie aluminium	MARTIN	35 077,85€	94/100
Lot 6 : Menuiseries intérieures	AUGUIN	20 400,00€	98/100
Lot 7 : Plâtrerie sèche/isolation	BETHUEL	38 236,69€	99/100
Lot 8 : Plafonds suspendus	MANIVEL	8 379,68€	97.7/100
Lot 9 : Carrelage/faïence	LEBLOIS Claude	19 866,00€	98/100
Lot 10 : Peinture/sol souple	EMERAUDE PEINTURE	24 780,28€	98/100
Lot 11 : Electricité	LUSTRELEC	23 971,57€	99/100
Lot 12 : Plomberie/sanitaire/chauffage/ventilation	AIRV	32 549,11€	99/100

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE l'analyse des offres concernant le marché de travaux « Extension et rénovation de la Salle de Jeunes et de la Culture »**

**AUTORISE Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.**

## **2 – Espace d’activités multigénérationnel – Mise en concurrence fourniture du plateau multisport**

Mr Patrick COQUIO expose au Conseil Municipal, que cinq entreprises ont été consultées dans le cadre de la fourniture d’un plateau multisport.

### **Offre de base :**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>PRIX DE BASE HT</b>
SDU	39 951,00€
SYNCHRONICITY	32 738,65€
SPORT NATURE	39 773,00€
AGORESPACE	42 706,00€
MECO	19 970,00€

Mr COQUIO explique que chaque plateau est de la même taille, mais ne dispose pas des mêmes équipements.

Pour Plesder, l’exigence étant :

- 4 panneaux de baskets latéraux
- 4 But brésiliens
- Pelouse synthétique
- Peinture de la piste
- 4 bancs assis/debout
- Panneau d’informations municipales
- Tests de conformité

Ces éléments constituent un ensemble d’options pour lesquelles les entreprises ont répondu, en les incluant dans l’offre de base ou non.

Mr COQUIO présente le comparatif des offres (en annexe de la présente délibération)

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

**APPROUVE le devis de l’entreprise S.D.U de Locminé pour un montant TTC toutes options de 47 941,20€**

**AUTORISE Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’application de cette décision.**

## **3 – Convention Mégalis**

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d’un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d’un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Cette contribution est supportée par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique. La commune ne s’acquitte d’aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d’échanges sécurisés de fichiers
- Un service d’informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d’archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l’administration numérique en Bretagne"
- l’accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d’état civil ».

**Considérant le fait que** l'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une Convention d'accès aux services Mégalis

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE Mme le Maire à signer la Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.**

#### **4 – Salle de Jeunes et de la Culture : Demande de subvention – Fonds de solidarité territorial**

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Général d'Ille et Vilaine, avec le Fond de Solidarité Territorial, peut subventionner le projet « Extension et rénovation de la Salle de Jeunes et de la Culture ».

DEPENSES Réelles	
Maîtrise d'œuvre	29 335,41 €
Etude de sol	1 510,00 €
SPS	1 650,00 €
Diagnostic structure	700,00 €
Etude acoustique	1 300,00 €
Diagnostic amiante et plomb	887,50 €
Contrôle technique	3 550,00 €
Annonces	1 270,00 €
Impression des dossiers pour candidats	318,30 €
Gros Œuvre	109 421,58 €
Charpente bois traditionnelle	15 781,16 €
Couverture ardoise et zinc	15 082,70 €
Étanchéité	15 930,45 €
Menuiserie aluminium	35 077,85 €
Menuiseries intérieures	20 400,00 €
Plâtrerie sèche - isolation	38 236,69 €
Plafonds suspendus	8 379,68 €
Carrelage - Faïence	19 866,00 €
Peinture - sols souples	24 780,28 €
Electricité	23 971,57 €
Plomberie - sanitaire - chauffage - ventilation	32 549,11 €
Equipements cuisine	15 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>414 998,28 €</b>
TVA (20%)	82 999,66 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>497 997,94 €</b>

RECETTES	
DETR (30%)	124 499,48 €
Certificat d'énergie	2 279,76 €
Fonds de Solidarité Territorial	?
<b>TOTAL SUBVENTION</b>	<b>126 779,24 €</b>
Participation communale (solde définitif + TVA)	371 218,69 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>497 997,94 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE Mme le Maire à demander la subvention au titre du Fond de Solidarité Territorial**

**APPROUVE le plan financement ci-dessus**

## **5 – Assurance statutaire du Centre de gestion d’Ille et Vilaine (CDG35)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d’assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance au 31 décembre 2015.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l’article 26,

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l’article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux

Vu le décret n°85-643 du 26 Janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le décret n°98-111 du 27 Février 1998, par lequel les contrats d’assurance sont soumis aux dispositions du Code des marchés publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

**MANDATE le Centre de Gestion d’Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d’assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d’assurance des risques statutaires du personnel.**

**DECIDE que les risques à couvrir concernent :**

**- les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL**

**- les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires**

**DECIDE que la collectivité s’engage à fournir au Centre de gestion d’Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d’assurance**

La Secrétaire de Séance,  
Cécile MARY

Le Maire,  
Evelyne SIMON-GLORY